

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2024, il sera procédé du 17 juin 2024 au 17 juillet 2024 inclus (31 jours consécutifs) à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «La Durance/La Jasse», sur la commune d'Avignon (84000).

A cet effet, Monsieur Patrick THABARD, fonctionnaire en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE).

Ce projet est construit par la société SAS CN'AIR.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Madame Audrey GIANESELO – représentant la SAS CN'AIR. – 2 rue André Bonin - 69316 LYON – Tél. : 06 76 37 13 69 - mail : A.GIANESELO@cnr.tm.fr

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :

Mairie annexe d'AVIGNON (siège de l'enquête) – Maison de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Patrimoine, 20 rue du Roi René – 84000 AVIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté en mairie annexe (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le lundi 17 juin 2024, de 08h30 à 11h45 (ouverture de l'enquête),
- Le mardi 02 juillet 2024, de 08h30 à 11h45,
- Le mercredi 17 juillet, de 13h30 à 16h45 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie annexe d'Avignon (84) ;
- Sur un poste informatique, mis à disposition à la mairie d'Avignon (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5422>
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante :

[enquete-publique-5422@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5422@registre-dematerialise.fr)

L'objet du courriel devra être le suivant : observations-enquête publique - Centrale photovoltaïque AVIGNON.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'AVIGNON et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque au sol, comprenant l'installation d'un poste de livraison + trois postes de transformation + un container de stockage de modules photovoltaïques de remplacement à Avignon, lieu-dit «La Durance/La Jasse» pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.